

Questions orales

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur le président, je me réjouis que l'autre langue officielle soit si bien représentée de l'autre côté des Rocheuses.

Je répondrai à l'honorable député que le programme destiné à empêcher les compagnies de jeter pêle-mêle sur le marché leur surplus, ce programme, qui survient alors que les inventaires sont un peu élevés, visait justement à éviter un dumping qui aurait un effet dépressif sur les prix.

Je ferai remarquer à l'honorable député que ce programme s'applique seulement aux espèces de poissons dont la vente commerciale est relativement lente, et sur une période de quelques mois. Cela ne signifie en rien que l'on voudrait décourager la recherche de nouvelles espèces ou le développement des espèces qui se vendent bien.

Je dois par contre rappeler à l'honorable député qu'à l'heure actuelle, notre principal acheteur de poissons, c'est-à-dire le marché américain, connaît une baisse et une période de ralentissement. Il faudra que nous y travaillions davantage.

D'ailleurs, nous avons l'intention de lancer, en coopération avec d'autres pays, un programme de publicité qui encouragerait les ventes et la consommation de poisson.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS EN SASKATCHEWAN AU SUJET DES REDEVANCES PÉTROLIÈRES—LA POSSIBILITÉ D'UN POURVOI EN APPEL DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai interrogé il y a quelques semaines le ministre de la Justice au sujet de la querelle qui oppose les provinces et le gouvernement fédéral sur la question des redevances. Compte tenu de la décision négative prise par la Cour du Banc de la reine en Saskatchewan, je demande au ministre si le gouvernement du Canada va se joindre à la compagnie pétrolière pour interjeter appel. Comme cette affaire suscite des problèmes constitutionnels pour les deux paliers de gouvernement, le ministre a-t-il réussi à communiquer avec le gouvernement de la Saskatchewan et à confier l'affaire à des avocats afin que la cause puisse être entendue par la cour d'appel en février ou mars?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député présente encore une fois les choses sous un faux jour en disant que nous allions nous joindre à la compagnie pétrolière. Comme il s'agit de questions constitutionnelles importantes, nous avons bien sûr l'intention d'intervenir dans cette affaire. L'avocat du gouvernement du Canada a communiqué avec l'avocat qui s'occupe de cette affaire. Sans aucun doute, nous espérons que cela pourra se régler au plus tôt.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre de la Justice, qui connaît parfaitement le droit constitutionnel...

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

Des voix: La question.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): ... voudrait-il bien avoir un entretien avec le ministre des Finances qui vient de dire, ce matin, en réponse à une question, qu'il s'agissait seulement de répartir les revenus ou recettes et non pas d'une question constitutionnelle et expliquer les réalités de la vie au ministre des Finances?

* * *

LES FINANCES

L'ANNONCE DE LA HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE DE L'ALBERTA—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DES MODALITÉS D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Vu les initiatives importantes annoncées hier par le premier ministre de l'Alberta, preuve que cette province se préoccupe de la sécurité des approvisionnements de pétrole pour les Canadiens, le ministre des Finances va-t-il faire une annonce semblable ou modifier ses propositions fiscales, pour montrer à l'industrie pétrolière et au pays que le gouvernement fédéral se préoccupe lui aussi de la sécurité des approvisionnements de pétrole au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quand j'ai entendu parler hier de l'initiative qu'allait prendre le premier ministre de l'Alberta, je me suis dit que c'était là un grand pas en vue de remettre l'industrie pétrolière du pays sur la bonne voie et que, compte tenu des initiatives prises le soir de la présentation du budget, le 18 novembre, l'industrie pétrolière pouvait maintenant compter sur des fonds suffisants pour assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation des réserves dont le Canada a besoin. Nous avons fait une première évaluation des chiffres cités par le premier ministre de la province et les avons soumis au traitement des ordinateurs. J'espère que l'industrie fera de même et nous tâcherons de voir si, compte tenu des initiatives du 18 novembre prises par le gouvernement fédéral et de celle qu'a annoncée hier l'Alberta, l'industrie possède la capacité financière que je lui suppose.

● (1140)

M. Andre: Monsieur l'Orateur, comme le ministre le sait ou devrait le savoir, la forte réduction des dépenses que requièrent la prospection et la mise en valeur résulte non seulement de ce que l'industrie considère comme l'avidité du gouvernement mais du principe de la double imposition inhérent aux propositions fiscales énoncées dans le budget du ministre. C'est sûrement à cela qu'il faut attribuer le ralentissement de la prospection et de la mise en valeur des gisements situés dans les terres administrées par le gouvernement fédéral. Vu l'initiative importante annoncée hier par le gouvernement de l'Alberta, le ministre va-t-il songer au moins à modifier ses propositions relatives à la déductibilité de la taxe sur les redevances?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous allons sûrement analyser minutieusement les chiffres pour avoir une juste idée de la situation.